

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT
DE SAINT-AIGNAN – SEIGY

(Loir-et-Cher)

MAIRIE DE SAINT-AIGNAN
02.54.71.22.22

Saint-Aignan, le 07 février 2023

Madame, Monsieur,

Les élus du SIAEPA, Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Saint-Aignan Seigy, se sont engagés dans une démarche d'utilisation raisonnée des ressources. Afin d'associer la population à cet engagement, nous avons décidé de promouvoir l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales hors sol pour un usage extérieur.

L'eau de pluie est une ressource précieuse qui peut être utilisée pour : l'arrosage du jardin et du potager, le lavage de matériel de jardin, du mobilier ou d'une terrasse. Sa récupération contribue à répondre à plusieurs objectifs : réduire ses rejets d'eau de pluie aux réseaux publics de collecte, préserver la ressource en eau potable et faire des économies sur sa facture d'eau.

Les particuliers, locataires ou propriétaires, habitant sur les communes de Saint-Aignan et de Seigy, les communes, les associations, les bailleurs sociaux installant des systèmes de récupération d'eau de pluie sur le territoire qui en font la demande, peuvent bénéficier d'une aide à l'achat de l'équipement de récupération d'eau de pluie. L'aide financière est plafonnée à 30 euros pour un équipement de 300 litres et à 65 euros pour un équipement de plus de 500 litres, limité à un récupérateur d'eaux pluviales par résidence.

Les aides seront attribuées de février à juin 2023, avec une enveloppe financière totale de 5 000 euros.

Pour bénéficier de cette aide, la démarche est simple. Il vous suffit de retourner le dossier renseigné au siège du SIAEPA Saint-Aignan Seigy, 1 rue Victor Hugo à Saint-Aignan. Ce dossier est disponible en téléchargement sur les sites respectifs des communes de Saint-Aignan et de Seigy.

La demande de subvention sera instruite et contrôlée par un agent du SIAEPA Saint-Aignan Seigy. Les dossiers conformes et complets seront présentés régulièrement afin d'autoriser l'attribution nominative des subventions et leur versement dans la limite de l'enveloppe financière globale.

Nous savons pouvoir compter sur votre implication dans la préservation de nos ressources. L'eau de pluie est précieuse, ensemble préservons-la.

Vice-Présidente,
Maire de Seigy,

Françoise PLAT



Le Président,
Maire de St-Aignan,

Eric CARNAT

Bien à vous

